

Éléments relatifs au secteur de la santé au Bénin

On retrouve les éléments suivants dans le document "Le Bénin Révélé", programme d'actions gouvernementales du Bénin, impulsé et coordonné par la Présidence de la République:

1. Gouvernance

"La gouvernance insuffisante du secteur de la santé pénalise la mobilisation de ressources nécessaires pour répondre aux besoins importants d'infrastructures et de rationalisation de la répartition du personnel de santé. La normalisation des pratiques médicales et le contrôle de la qualité de soins sont quasiment absents. La population reste vouée à elle-même avec une politique d'urgence inefficace voire inexistante et la prolifération de faux médicaments. La médecine traditionnelle reste peu développée et peu encadrée".

Il convient donc de réorganiser le système de santé pour une couverture sanitaire plus efficace, en référence à l'ODD 3 ("donner aux individus l'opportunité de mener une vie saine et promouvoir le bien-être pour tous et à tous les âges"), et ce à travers:

1. l'amélioration de la gouvernance et la gestion des ressources dans le secteur santé
2. l'accès universel aux services de santé et une meilleure qualité des soins
3. le renforcement du partenariat pour la santé.

2. Les 5 domaines d'intervention pour la période 2016-2021 sont les suivants:

1. réduction de la mortalité maternelle et infantile, prévention et lutte contre la maladie et amélioration de la qualité des soins
2. valorisation des ressources humaines
3. renforcement du partenariat dans le secteur et promotion de l'éthique et de la responsabilité médicale
4. amélioration du mécanisme de financement du secteur
5. renforcement de la gestion du secteur.

3. Les réformes évoquées pour la santé sont:

1. la création de 3 agences nationales (gestion de la médecine hospitalière, de la gestion de la santé primaire et du contrôle qualité des pratiques de la santé)
2. la révision du cadre réglementaire de la distribution des médicaments
3. l'opérationnalisation d'un dispositif d'assurance maladie permettant l'accès de tous aux soins de santé
4. des mesures incitatives (fiscales, financières, etc...) pour l'investissement privé dans le secteur (centres de diagnostic, laboratoire biomédical, imagerie médicale, radiothérapie, etc...).

4. On retrouve également dans le programme quelques nouveaux projets sectoriels:

1. Construction et équipement d'un nouveau Centre hospitalier universitaire (l'actuel CNHU de Cotonou devenant un Centre hospitalier départemental)
2. Renforcement du plateau technique des centres hospitaliers départementaux existants
3. Construction et équipement de 5 hôpitaux de zone/référence (regroupement de plusieurs communes en zones sanitaires)
4. Construction et équipement d'un laboratoire d'anatomie pathologique
5. Construction et équipement de 3 unités de dialyse (Mono, Ouémé, Atacora)
6. Construction et équipement de trois antennes de l'Agence nationale de transfusion sanguine (Porto-Novo, Abomey, Parakou)
7. Construction d'un laboratoire de contrôle, de recherche et d'innovation pour les médicaments à base de plantes
8. Acquisition de 2 IRM (Cotonou, Parakou) et de 3 scanners (Atacora, Borgou et Mono)
9. Acquisition de 35 ambulances
10. Autonomisation des formations sanitaires en eau et en énergie
11. Construction d'un laboratoire de biologie
12. Recrutement et formation (initiale et continue) de médecins spécialistes et paramédicaux.